

QUESTION DP - REUNION DU 21-07-2011	
<b>Q2011-07-01</b>	<b>PANNEAU</b>
	<p>Cette question sera posée chaque mois jusqu'à ce que nous ayons gain de cause. Depuis la modification des panneaux syndicaux, nous n'avons plus de place pour afficher nos questions DP.</p> <p><b>Question :</b>            Trouvez-nous un endroit pour pouvoir les afficher, et ne nous dites pas de les mettre sur notre panneau syndical, (ce que, malheureusement, nous faisons pour l'instant).</p>
<b>Q2011-07-02</b>	<b>POINTAGE</b>
	<p>Depuis déjà plusieurs mois lorsque les employés pointent leurs entrées sur la pointeuse, l'info suivante apparaît (crédit non disponible), de plus en plus d'erreurs de pointage ont lieu. De plus un grand nombre d'employés se trouvent en négatif sur leur compteur, Etonnant ???</p> <p><b>Question :</b>            Sachant que CARREFOUR est capable de mettre plusieurs millions d'euros dans un système soit disant révolutionnaire, (ATTICA), il n'y a qu'à voir l'état des réserves de tous les magasins), de payer leur PDG des sommes extravagantes, ne serait il pas possible de faire au moins fonctionner correctement les pointeuses. Nous attendons une réaction rapide de votre part. Nous demandons également que le relevé des heures soit donné aux employés chaque semaine, cela permettra de contrôler les pointages.</p>
<b>Q2011-07-03</b>	<b>ATTICA</b>
	<p>Suite aux nouveaux systèmes révolutionnaires mit en place dans le groupe CARREFOUR, outil soit disant quasi miracle, on voit le résultat au niveau des réserves et des rayons.</p> <p><b>Question :</b>            Etant donné que nous ne pouvons plus agrandir les réserves, il serait judicieux de refuser les camions pour le bien être de tous, au bout d'un moment, circuler en réserve ne pourra plus être possible et le droit de retrait entrera en vigueur. Faites le nécessaire pour le bon déroulement du travail des employés.</p>
<b>Q2011-07-04</b>	<b>ABSENCE</b>
	<p>Depuis un certain temps de plus en plus d'employés sont soit en accident de travail, soit en arrêt maladie, nous nous interrogeons ?</p> <p><b>Question :</b>            Pouvez-vous nous dire le taux d'arrêt maladie de CARREFOUR ANNECY depuis votre arrivée.</p>
<b>Q2011-07-05</b>	<b>PARKING</b>
	<p>Les travaux sur le parking ont causé beaucoup de problèmes, surtout à l'équipe du matin. (parking fermé, dos d'âne installé sans aucune indication, lumière éteinte, etc.....</p> <p><b>Question :</b>            Allez vous laisser de tel dos d'âne sur le parking, et quelle est la date de fin des travaux de rénovation du parking.</p>

<b>Q2011-07-06</b>	<b>PERSONNEL</b>
	<p>Dans ces temps de plus en plus trouble aux seins de notre entreprise, un grand nombre de salariés sont en absence pour diverses raisons. Il serait judicieux de pallier à ce manque de personnel en embauchant, cela éviterait une surcharge de travail aux employés restants, déjà que grâce au système miraculeux qu'est Attica la surcharge de travail c'est faite d'elle même.</p> <p><b>Question :</b> Quand comptez vous mettre la main à la poche et embaucher du personnel.</p>
<b>Q2011-07-07</b>	<b>MATERIEL</b>
	<p>Nous constatons qu'il y a toujours un manque récurant de matériel, (tire palette électrique et manuel).tous les matins c'est la chasse au tire palette qui fonctionne correctement.</p> <p><b>Question :</b> Faites le nécessaire pour le bien être de vos employés, cela évitera sans aucun doute des problèmes de santé.</p>
<b>Q2011-07-08</b>	<b>PALETTE</b>
	<p>Déjà avant Attica les palettes reçues par les entrepôts étaient dans un état déplorable, maintenant c'est la cerise sur le gâteau, les palettes sont toutes mélangées, alimentaire avec droguerie, etc.....leurs tailles dépassent souvent les deux mètres.</p> <p><b>Question :</b> Faites remonter les infos sur les entrepôts concernés, pour que cela change.</p>
<b>Q2011-07-09</b>	<b>ALTERCATION LE 18-07-11</b>
	<p>Est-il normal que le chef de secteur PGC monsieur Eydens se permette de gueuler sur un employé : &lt; qu'est ce que vous avez fait ce matin &gt;, et à plusieurs reprises. De plus est t'il normale qu'ensuite il fasse comprendre à ce même employé qu'il faut rester en rayon après l'ouverture au lieu de partir en délégations ?</p> <p><b>Question :</b> Faites faire le nécessaire pour que de telle agissement ne se reproduise plus, si il manque du personnel, ce n'est pas la faute des représentants du personnel. Sachez qu'un délit d'entrave est sanctionné par la loi.</p>